



Envoi au contrôle de légalité le : 9 décembre 2022

Publication électronique le : 9 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Absent(s) : M. Philippe FAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE"**

(N°2022-455)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-167 de la Commission Permanente en date du 16/05/2022 « Création d'un appel à projet encourageant les actions innovantes, mettant les sports de nature au service du développement durable » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/11/2023 ;

Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien CHOCHOIS et Madame Emmanuelle LAPOUILLE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 10 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 7 500 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-322A08	6574//9332	Aides exceptionnelles en matière sportive sub fonctionnement aux associations	318 434,00	5 050,00
C03-322A08	65734/9332	Sub fonctionnement aux communes et EPCI	5 000,00	2 450,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 novembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

APPEL A PROJETS - Sports de Nature
 COMMISSION PERMANENTE - NOVEMBRE 2022

Porteur de projet	Fédération / Discipline	Localisation		Projet	Finalité(s) développement durable concernée(s)				Aide proposée
		Lieu du projet	Territoire		Lutte chgt clim. / Protect. Atmo.	Préserv. Biodiv.	Cohésion soc. / Solidarité	Epanouiss. ^t de tous	
Les Compagnons de Liévin	Tir à l'arc	Liévin	Lens-Hénin	Paillage de cibles de tir à l'arc et développement de la pratique patrimoniale (Beursault)			X	X	300 €
Ville d'Ardres	Canoë-Kayak	Ardres	Calaisis	Rando canoë découverte nature		X		X	1 000 €
Office Municipal de la Jeunesse Outreau	Multisports	Outreau	Boulonnais	Mont's sport	X				1 000 €
Gal'Opale	Equitation	Airon-Notre-Dame	Montreuillois- Ternois	Action collective de nettoyage des chemins et sensibilisation au développement durable aux écuries d'Opale		X	X	X	300 €
Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais	Multisports	Angres	Lens-Hénin	Conception et diffusion d'une exposition mobile "les sports de nature et le développement durable" en Pas-de-Calais	X	X	X	X	1 000 €
Vaudricourt & Bike	Stand up paddle	Vaudricourt	Artois	Initiation familiale au stand up paddle sur la Côte d'Opale avec sensibilisation à la préservation du littoral		X	X	X	450 €
Ville de Sains-en-Gohelle	Randonnée pédestre	Sains-en-Gohelle	Lens-Hénin	Randonnée découverte de la biodiversité locale	X	X	X	X	1 000 €
Ville de Meurchin	Randonnée pédestre	Meurchin	Lens-Hénin	Rando & Voyettes à Meurchin	X		X	X	450 €
Office Municipale des Sports Arras	Multisports	Arras	Arrageois	Fête du sport 2022	X	X	X	X	1 000 €
Uni-Vert Sport	Multisports	Arras, Grenay, Mazingarbe, Calais et Boulogne/Mer	Pas-de-Calais	Evènements du Tour des Hauts-de-France Sports Planète Santé	X	X	X	X	1 000 €

7 500 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°35

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Au regard de la compétence qui lui est confiée par l'article L311-1 et suivants du Code du Sport, le Conseil départemental du Pas-de-Calais met en œuvre depuis 2016, une politique ambitieuse en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

De par les interactions induites avec les milieux naturels, les valeurs éducatives qu'ils incarnent et leurs liens étroits avec le développement des mobilités douces, les sports de nature sont de formidables vecteurs au service de la transmission des valeurs du développement durable et de la transition écologique.

En conséquence, le Conseil départemental a décidé de saisir cette opportunité en mettant en œuvre un appel à projet dédié. À travers celui-ci, le Département apportera son concours financier aux actions innovantes mettant la pratique des activités de pleine nature au service du développement durable.

Pour cette 1^{ère} édition, le dispositif est ouvert aux associations, qu'elles soient sportives ou non, ainsi qu'aux collectivités ayant un projet sportif répondant à une ou plusieurs des 4 finalités du développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous.

Pour cette édition, 16 dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés. Le tableau ci-joint fait état des 10 projets ayant reçu un avis technique favorable des services départementaux pour cette année 2022.

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs s'élèverait à 7 500 €.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant d'attribuer 10 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 7 500 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2022, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-322A08	6574//9332	Aides exceptionnelles en matière sportive Sub Fonctionnement aux Associations	318 434,00	311 509,00	5 050,00	306 459,00
C03-322A08	65734//9332	Sub Fonctionnement aux Communes et EPCI	5 000,00	5 000,00	2 450,00	2 550,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY